

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 42 (1969)

Heft: 11

Artikel: La FAO et la conservation du milieu humain

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126763>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La FAO et la conservation du milieu humain

32

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, FAO, s'est vivement intéressée à un grand nombre de sujets ayant trait à la protection, à l'utilisation rationnelle et à l'amélioration des ressources naturelles physiques et biologiques dans les secteurs rural et aquatique du milieu humain.

La FAO participe étroitement aux activités qui visent à assurer une mise en valeur maximum des ressources en terres et en eaux intérieures, grâce à une répartition optimum entre l'agriculture et d'autres secteurs de l'économie et grâce à une réglementation de leur utilisation dans ces divers secteurs, en tenant compte des problèmes de conservation de manière à garantir la pureté et la productivité continue de ces ressources.

Mise en valeur, gestion et conservation des ressources hydrauliques

Une des tâches de la FAO est d'aider les gouvernements à mieux planifier la mise en valeur et l'utilisation des eaux pour éviter des effets secondaires regrettables, les supprimer s'ils existent, empêcher qu'ils ne se produisent dans l'avenir, et étudier de façon permanente les problèmes connexes. Dans ce but, la FAO exécute un très grand nombre de projets sur le terrain, financés par le PNUD ou par d'autres sources. Etant donné que les questions de l'utilisation et de la gestion des ressources hydrauliques intéressent plusieurs secteurs, les travaux de la FAO comprennent une coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales qui jouent un rôle actif dans ce domaine.

La FAO aide également les gouvernements membres à ouvrir des centres de formation et à organiser des séminaires, parmi lesquels il y a lieu de mentionner le séminaire sur la saturation du sol par l'eau dans ses rapports avec l'irrigation et la salinité (Lahore, 1964) et le séminaire sur l'utilisation des terres et des eaux au Proche-Orient (Beyrouth, 1967).

Mise en valeur des terres et conservation du sol

La FAO aide les pays à évaluer les possibilités d'utilisation des ressources du sol, et à élaborer des plans d'utilisation permettant d'exploiter et de gérer ces ressources dans les meilleures conditions sans détériorer les terres; l'Organisation joue aussi un rôle actif pour aider les gouvernements membres à mettre en valeur au maximum les ressources de la terre en améliorant les structures et les méthodes d'exploitation, de manière à en préserver le

potentiel de production et à l'améliorer. La FAO met actuellement au point un système de traitement des données par ordinateur qui permettra de sélectionner les herbicides et les engrais à utiliser en fonction des propriétés du sol et donc d'exploiter rationnellement les terres et d'éviter la pollution. La contamination radioactive est une forme particulière de pollution qui peut être dangereuse dans certaines circonstances et dont les conséquences possibles sont plus graves dans les sols pauvres en calcium. La FAO s'intéresse à cette question à l'occasion de la préparation de la Carte des sols du monde qui indiquera la répartition dans le monde des sols riches en calcium.

La FAO s'inquiète de constater que certains des sols les plus productifs sont enlevés à l'agriculture du fait de l'urbanisation et de l'industrialisation des pays développés et des pays en voie de développement. Par l'intermédiaire de sa Commission européenne d'agriculture, la FAO joue un rôle actif en aidant les Etats membres qui s'efforcent de préserver les bonnes terres agricoles et forestières et de freiner l'annexion de ces terres à d'autres fins. Pour cela, on planifie l'utilisation des terres afin d'indiquer l'orientation et le rythme de changements qui sont les plus souhaitables dans ce domaine pour atteindre des objectifs spécifiques.

Outre les méthodes de culture et les structures qui permettent d'éviter l'érosion des sols par le vent et l'eau, un des moyens les plus simples d'empêcher leur déplacement consiste à les recouvrir, par des forêts notamment, et en même temps à les faire produire. La FAO a fait paraître un certain nombre de publications sur ce sujet, parmi lesquelles «Soil Conservation – An international study» (1946), et «Guide to sixty soil and water conservation practices». Elle a également organisé des colloques et des conférences sur la conservation du sol.

Aspects institutionnels et juridiques de la mise en valeur et de la gestion des ressources en terres et des ressources en eaux intérieures

Au nombre des activités de la FAO qui sont très nombreuses dans ce domaine, on compte notamment:

- a) Le rassemblement, le traitement et la diffusion de renseignements sur ces questions à l'intention des Etats membres;
- b) La préparation d'un plus grand nombre d'études comparatives et de documents de travail;
- c) La fourniture d'une assistance technique, de services

consultatifs et de services de consultants aux gouvernements membres et à l'exécution de projets du Fonds spécial relatifs à la législation et à l'administration des terres et des eaux (dans une trentaine de pays jusqu'ici); d) La coopération avec d'autres institutions et organismes qui jouent un rôle actif dans ces domaines, comme l'ONU, l'UNESCO, l'OMS, l'OMCI, la CEE, le Conseil de l'Europe, l'International Association for Water Law (la FAO assure souvent le secrétariat de programmes spécifiques);

e) Pour ce qui est des aspects juridiques et institutionnels internationaux, la promotion, par la FAO agissant seule ou en coopération avec d'autres institutions, du développement international intégré des bassins de drainage, à l'aide de projets financés par le PNUD (Tchad, Sénégal, lagon de Marim, lac Victoria, lac Kariba, Gambie, Niger, Hari-Rud, plaine de Terai, Indus, Euphrate et Mékong) et une participation active aux travaux du Comité permanent de l'Association de droit international sur le droit des eaux internationales et promotion de ces travaux.

La conservation et la mise en valeur des ressources végétales

Les végétaux sont d'une importance primordiale pour l'homme en tant que source d'aliments pour lui et pour le bétail et parce qu'ils lui fournissent, directement ou indirectement, un grand nombre des matériaux dont il se sert pour modifier le milieu dans lequel il vit et pour améliorer ses conditions d'existence. En ayant recours aux ressources végétales, l'homme a pu s'établir dans les habitats les plus extrêmes. Grâce à cette exploration de la nature, il dispose d'une grande variété de plantes qui sont adaptées à un grand nombre de milieux naturels ou artificiels et qui fournissent à l'homme les produits principaux, les huiles, les fibres, les fruits, le bois et les combustibles ainsi que la pâture et le fourrage pour le bétail. La FAO s'emploie à obtenir de nouvelles variétés de ces différentes sortes de plantes, à meilleur rendement et de meilleure qualité. D'autre part, la culture extensive de variétés améliorées tend à faire disparaître des formes et des variétés primitives dont on aura peut-être besoin plus tard pour réaliser d'autres progrès du même ordre, dans d'autres conditions. La FAO encourage donc aussi l'action nationale et internationale visant à conserver ces ressources génétiques végétales.

La FAO poursuit de nombreuses activités en vue de mettre les récoltes à l'abri des ravages que leur causent des

ennemis et des maladies de toute sorte, notamment les bactéries, les virus, les champignons, les nématodes, les insectes, les rongeurs et les oiseaux. Dans le cadre du renforcement de la coopération intergouvernementale à ces fins, on peut citer spécialement la Convention internationale pour la protection des végétaux, qui a créé un réseau d'organisations régionales pour la protection des végétaux. Cette convention a été signée par 37 gouvernements et un certain nombre d'autres gouvernements y ont adhéré.

Afin d'accroître l'efficacité des mesures de lutte et de réduire, le cas échéant, les effets nuisibles, la FAO encourage l'étude de techniques intégrées de lutte contre les insectes nuisibles et leur application dans les pays en voie de développement. Ces techniques visent à appliquer en même temps plusieurs méthodes compatibles afin d'obtenir des résultats plus durables et plus économiques et de réduire l'utilisation des produits toxiques. La FAO a un programme étendu visant à assurer l'utilisation efficace et sans danger des insecticides, compte dûment tenu des effets nuisibles de ces composés sur les consommateurs et sur les formes de vie utiles. Ce programme vise notamment à réduire l'utilisation excessive et inconsiderée des pesticides.

La FAO a publié une revue intitulée «Guide-lines for the drafting of legislation for marketing and sale of pesticides» (Principes directeurs devant inspirer la législation relative à la demande de visas pour la commercialisation et la vente de pesticides) et une série de monographies traitant des aspects toxicologiques et agricoles des pesticides. La FAO accorde une attention suivie aux problèmes connexes des résidus des pesticides et de la résistance des insectes nuisibles aux pesticides.

La conservation et la mise en valeur des ressources forestières

La constitution et la protection de forêts est souvent l'un des meilleurs moyens pour l'homme de créer un milieu végétal stable et productif. En 1951, la sixième Conférence de la FAO, reconnaissant que les forêts influent sur le bien-être général de la population urbaine comme de la population rurale, a approuvé des «principes de politique forestière» qui ont été recommandés à l'attention de tous les Etats membres. A la suite de ces recommandations, des commissions forestières régionales destinées à promouvoir et à coordonner de saines politiques forestières ont été créées dans toutes les grandes régions. La FAO

essaie, au moyen de revues et de cycles d'études et grâce aux experts des services extérieurs relevant de ministères des eaux et forêts, d'universités et d'écoles des eaux et forêts, d'implanter des méthodes modernes de sylviculture dans de nombreux pays en voie de développement. Elle a créé un groupe d'experts dans le domaine des ressources génétiques forestières qui est chargé de coordonner ses efforts pour explorer, utiliser et conserver les ressources génétiques des forêts.

La FAO s'est préoccupée également des diverses utilisations possibles des forêts et elle a publié plusieurs brochures et organisé diverses conférences sur le pâturage et l'économie forestière, les cultures itinérantes en Afrique, en Extrême-Orient ou en Amérique latine et sur le rôle des forêts dans l'aménagement des bassins hydrographiques et les parcs nationaux en Afrique, en Amérique latine et en Extrême-Orient; le projet spécial pour l'Afrique a permis, en coopération avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, de dresser l'inventaire des problèmes de 20 pays africains et de planifier l'assistance technique à ces pays. Des groupes de travail ad hoc de l'aménagement de la faune et des parcs nationaux ont en outre été créés dans les commissions forestières régionales en Afrique, en Amérique latine et en Extrême-Orient.

La conservation et la mise en valeur des ressources animales

Le bétail qui vit dans le même milieu que l'homme peut exercer une influence profonde sur la biologie humaine. La tâche de la FAO, dans le domaine de la production du bétail, n'est donc pas nécessairement d'accroître le nombre total des animaux, elle consiste plutôt à améliorer la qualité, la productivité et la santé des troupeaux de petit et de gros bétail dans le monde.

Une législation adéquate relative à la quarantaine des animaux et des produits animaux est la première ligne de défense contre l'introduction de maladies qui peuvent nuire à l'agriculture et à la faune de vastes régions. La FAO fournit depuis de nombreuses années des conseils et prête son concours pour la formulation de cette législation. Il existe un accord de longue date entre la FAO et l'Office international des épizooties de Paris pour toutes les questions relatives à la quarantaine. La FAO reste en contact étroit avec l'OMS pour toutes les questions d'intérêt commun dans le domaine des zoonoses – maladies qui sont communes à l'homme et aux animaux, qu'ils

peuvent se communiquer mutuellement et qui sont souvent mortelles pour le premier comme pour les seconds. La FAO encourage depuis longtemps la production de bétail mieux adapté aux milieux que l'on rencontre dans les différentes parties du monde, ainsi que la conservation et l'utilisation des ressources génétiques animales, domaines actuellement négligés. Dans les régions où l'économie pastorale traditionnelle est marginale, la FAO fait porter son attention principalement sur la nécessité d'organiser en grand la conservation et l'utilisation du gibier, qui peut constituer une ressource du milieu d'une importance considérable.

La FAO s'occupe aussi, en particulier par l'intermédiaire de la Division mixte FAO/AIERA, des problèmes de l'accumulation des retombées radioactives dans la chaîne alimentaire, par suite de laquelle certains aliments, notamment les produits animaux, peuvent devenir impropres à la consommation humaine. L'accumulation dans les produits animaux de certains pesticides utilisés dans la lutte contre les insectes nuisibles aux végétaux pose des problèmes similaires; ces problèmes sont traités en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé.